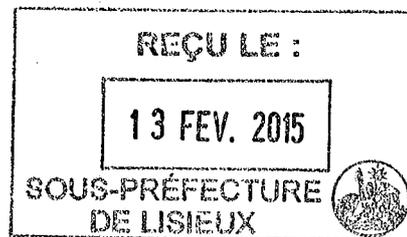


**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

Aéroport de Deauville - Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois



**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
JEUDI 3 JUILLET 2014 A 14 HEURES 30**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE 3 JUILLET, A 14 HEURES 30, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 24 JUN DEUX MILLE QUATORZE, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE - NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, PRESIDENT.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président du Syndicat Mixte et de la Région Haute-Normandie
Monsieur Yves LEONARD, Conseiller Régional de Haute-Normandie
Monsieur Dominique GAMBIER, Conseiller Régional de Haute-Normandie
Monsieur Laurent BEAUVAIS, Président de la Région Basse-Normandie
Monsieur Pierre MOURARET, Conseiller Régional de Basse-Normandie
Monsieur Philippe AUGIER, Maire de Deauville
Madame Véronique BOURNE, Adjointe au Maire de Deauville
Monsieur Pascal LEBLANC, Adjoint au Maire de Deauville

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Raphaël CHAUVOIS, Conseiller Régional de Basse-Normandie, a donné procuration à Monsieur Laurent BEAUVAIS.

Le quorum étant atteint, la séance commence à 14h35.

L'ouverture de la séance est présidée par Monsieur Dominique GAMBIER en tant que doyen d'âge.

Le Comité Syndical désigne Monsieur Pascal LEBLANC pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Election du Président

Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL est le candidat unique pour la présidence du Syndicat Mixte.

Le Comité Syndical a élu, à l'unanimité, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL Président du Syndicat Mixte.

Monsieur Dominique GAMBIER cède la Présidence à Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL qui prend la parole pour remercier l'Assemblée pour son soutien renouvelé à cette occasion.

Election des deux Vice-présidents

Messieurs Laurent BEAUVAIS et Philippe AUGIER sont candidats pour la vice-présidence du Syndicat Mixte.

Le Comité Syndical a élu en un même vote, à l'unanimité :

-Monsieur Philippe AUGIER, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte,

-Monsieur Laurent BEAUVAIS, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte.

Election des membres de la commission d'appel d'offres

Une seule liste est déposée comprenant :

Membres titulaires :

-Monsieur Guillaume CAPARD
-Monsieur Pierre MOURARET

Membres suppléants :

-Monsieur Pascal LEBLANC
-Monsieur Raphaël CHAUVOIS

Le Comité Syndical a élu en un même vote, à l'unanimité, les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres conformément à la liste présentée.

Election de la commission du jury de concours

Une seule liste est déposée comprenant :

Membres titulaires :

-Monsieur Philippe AUGIER
-Monsieur Pierre MOURARET

Membres suppléants :

-Monsieur Guillaume CAPARD
-Monsieur Raphaël CHAUVOIS

Le Comité Syndical a élu en un même vote, à l'unanimité, les membres titulaires et suppléants du jury de concours conformément à la liste présentée.

Election des membres de la Commission de délégation de service public

La commission de délégation de service public d'un établissement public est composée de son président, et de cinq membres titulaires et suppléants.

Le nombre de membres du Syndicat Mixte empêche d'atteindre le nombre de membres requis. Cependant, la théorie de la formalité impossible à réaliser permet de désigner une commission de délégation de service public.

En conséquence, ladite commission sera composée du Président, de cinq membres titulaires et de trois membres suppléants.

Une seule liste est déposée comprenant :

Membres titulaires :

-Monsieur Laurent BEAUVAIS
-Monsieur Philippe AUGIER
-Monsieur Noël LEVILLAIN
-Monsieur Guillaume CAPARD
-Monsieur Pierre SODINI

Membres suppléants :

-Monsieur Pascal LEBLANC
-Monsieur Raphaël CHAUVOIS

-Monsieur Dominique GAMBIER

Le Comité Syndical a élu en un même vote, à l'unanimité, les membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public conformément à la liste présentée.

Délégation au Président – Marchés Publics

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'accorder au Président la délégation prévue à l'article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Président rendra compte à chacune des réunions du Comité Syndical des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Délégation au Président – Actions en justice

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'accorder au Président la délégation prévue à l'article L 2122-22 11° et 16° du Code Général des Collectivités Territoriales pour :

- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- intenter, au nom du Syndicat Mixte, les actions en justice ou défendre le Syndicat Mixte dans les actions intentées contre lui ; cette délégation étant générale.

Le Président rendra compte à chacune des réunions du Comité Syndical des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Délégations au Bureau

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de donner délégation au Bureau pour :

- décider de l'utilisation des crédits de la section de fonctionnement, ainsi que de ceux de la section d'investissement du budget, par individualisation des crédits budgétaires votés globalement aux chapitres du budget de la section d'investissement,

- procéder aux affectations ou aux changements d'affectation d'autorisations de programmes qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation des opérations,

- approuver la conclusion des contrats, conventions, avenants et autres actes intéressant le domaine de compétence du Syndicat Mixte, tels que les contrats de prêt, les contrats d'assurance, les baux et contrat d'acquisition, de vente et de location de biens immobiliers et mobiliers,

- fixer les conditions générales d'occupation du domaine public et autoriser les autorisations d'occupation,

- autoriser tout membre du Syndicat Mixte à accomplir une mission entrant dans le cadre d'un mandat spécial,

- décider des procédures de consultations publiques, autoriser la passation des marchés et prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés et accords-cadres,

- fixer le montant des indemnités qui seront versées aux membres des jurys en tant que personnalités qualifiées et personnalités compétentes, lors des concours organisés dans le cadre du Code des Marchés Publics,

- fixer le montant des indemnités qui seront versées aux candidats aux concours ou autres procédures de marchés publics, dans la limite des crédits votés au budget.

- décider de l'adhésion du syndicat mixte à des organismes extérieurs et de prendre toutes les décisions relatives à l'approbation de leurs statuts, aux cotisations, concours financiers, apports, prise de participation, souscriptions d'actions liées à cette adhésion et de décisions de retrait de ces organismes.

Procès-verbal de la séance du 11 février 2014

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 11 février 2014.

Subventions de fonctionnement et d'investissement versées à la CCI du Pays d'Auge au titre de la convention 2007 et fin de ladite convention

Par délibération en date du 14 septembre 2007 une convention de partenariat entre la CCI et le Syndicat Mixte a été conclue afin de formaliser l'attribution de ces subventions de fonctionnement et d'investissement décomposées suivant le tableau ci-joint :

Convention 2007			
Fonctionnement	dépenses prévues	Taux	subvention versée
campagne de communication pour le lancement de l'activité de lignes régulières	87 050 €	75%	65 288 €
TOTAL	87 050 €	75%	65 288 €
Investissement	dépenses prévues	Taux	subvention versée
acquisition d'une dégivreuse d'occasion	80 000 €	63%	50 400 €
travaux d'aménagement du comptoir d'enregistrement des bagages	56 762 €	63%	42 395 €
travaux d'extension du parking	178 103 €	63%	112 205 €
TOTAL HT	488 965 €	63%	205 000 €

Toutes ces opérations étant terminées ou livrées à ce jour, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de prendre acte du bilan financier définitif de la convention 2007 et de sa bonne exécution par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge.

Subventions d'investissement versées à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge – convention 2008 – avenant n°3 - fin de convention

Considérant qu'il convient d'arrêter le montant définitif de la Convention de 2008 à un montant de 396 069 € prenant en compte les reliquats des opérations maintenant achevées et livrées, il est donc proposé de modifier la convention de partenariat correspondante.

Le tableau annexé à la convention précisant les actions subventionnées est ainsi modifié :

Investissements	Avenant n°3 Convention 2008		
	dépense	Taux	subvention
Etude loi sur l'eau	Annulée		
Etude Plan de Masse	104 999 €	50%	52 500 €
Etude Maîtrise d'œuvre - piste et parking avions	205 214 €	75%	153 911 €
Nouvelle aérogare - indemnisation des candidats	98 176 €	50%	49 088 €
Agrandissement parking (2ème tranche) - 250 places supplémentaires	232 508 €	36%	84 000 €
Premiers travaux de mise en conformité suite loi sur l'eau	Annulés		
Système informatique pour la gestion des passagers	42 202 €	72%	30 256 €
Travaux terrassement aux abords de la piste	52 628 €	50%	26 314 €
TOTAL HT	735 727 €		396 069 €

Toutes ces opérations étant terminées ou livrées à ce jour, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de conclure un avenant n°3 à la convention de partenariat conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge au titre de 2008, d'autoriser le Président à le signer, de prendre acte du bilan financier définitif de ladite convention et de sa bonne exécution par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge.

Subventions d'investissement versées à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge – convention 2009 – avenant n°4 - fin de convention

Considérant qu'il convient d'arrêter le montant définitif de la Convention de 2009 à un montant de 3 976 961 € prenant en compte les reliquats des opérations maintenant achevées et livrées, il est donc proposé de modifier la convention de partenariat correspondante.

Le tableau annexé à la convention précisant les actions subventionnées est ainsi modifié :

Investissement	Avenant n°4 Convention 2009		
	dépense	Taux	subvention
Fusion des deux opérations : Renforcement des chaussées, marquage au sol et éclairage des aires, assainissement des eaux pluviales et extension du parking avion	4 515 213 €	75%	3 386 410 €
Rénovation des aires aéronautiques et balisage lumineux	412 354 €	75%	309 265 €
Travaux de terrassement du parking en herbe pour avions	13 419 €	75%	10 064 €
Travaux de parking (3ème tranche)	171 517 €	40%	68 607 €
Travaux de clôture de la plate-forme	243 487 €	75%	182 615 €
TOTAL HT	5 355 990 €		3 956 961 €

Toutes ces opérations étant terminées ou livrées à ce jour, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de conclure un avenant n°4 à la convention de partenariat conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge au titre de 2009, d'autoriser le Président à le signer, de prendre acte du bilan financier définitif de ladite convention et de sa bonne exécution par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge.

Subventions d'investissement versées à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge – convention 2010 – avenant n°3 - fin de convention

Considérant qu'il convient d'arrêter le montant définitif de la Convention de 2010 à un montant de 831 989 € prenant en compte les reliquats des opérations maintenant achevées et livrées, il est donc proposé de modifier la convention de partenariat correspondante.

Le tableau annexé à la convention précisant les actions subventionnées est ainsi modifié :

Investissements	Avenant n°3 Convention 2010		
	dépense	Taux	subvention
Etude et travaux de mise aux normes du temps de commutation entre les deux systèmes d'alimentation énergétique du balisage	Annulé		
Maîtrise d'œuvre globale (aérogare, hangar, station-service, aéroclub, bâtiment SSLIA)	Annulé		
Destruction de l'ancien hangar à matériel	99 450 €	75%	74 588 €
Construction du nouvel hangar à matériel	883 033 €	75%	662 275 €
Etudes du sol	80 812 €	50%	40 406 €
Extension du parking voiture (4ème tranche = 430 places)	164 180 €	33%	54 721 €
TOTAL HT	1 227 476 €		891 989 €

Toutes ces opérations étant terminées ou livrées à ce jour, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de conclure un avenant n°3 à la convention de partenariat conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge au titre de 2010, d'autoriser le Président à le signer, de prendre acte du bilan financier définitif de ladite convention et de sa bonne exécution par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge.

Avenant n°4 à la convention de partenariat liant le Syndicat Mixte à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge au titre de la Convention de financement 2011

Considérant qu'il convient de prendre en compte l'annulation de l'opération de construction d'une nouvelle aérogare modifiant par voie de conséquence le montant de la maîtrise d'œuvre pour sa construction, il est donc proposé de modifier la convention de partenariat correspondante.

Le tableau annexé à la convention précisant les actions subventionnées est ainsi modifié :

Investissements	Avenant n°4 Convention 2011		
	dépense	Taux	subvention
Etude de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouvel hangar et la destruction de l'ancien hangar	68 567 €	50%	34 284 €
Etude de maîtrise d'œuvre pour la délocalisation de l'aéroclub et la destruction de l'actuel aéroclub	114 027 €	50%	57 014 €
Travaux de délocalisation de l'aéroclub et démantèlement de l'ancien	1 152 970 €	73,0486%	842 228 €
Location d'une structure provisoire pour l'aéroclub (100 m2 sur 8 mois)	9 038 €	75%	6 779 €
Etude de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle aérogare et le bâtiment SSLIA	790 476 €	50%	395 238 €
Extension du parking voiture (5ème tranche)	289 446 €	39%	112 000 €
Etude de maîtrise d'œuvre pour l'extension du parking	8 816 €	40%	3 526 €
Zoom - plan de composition général	8 000 €	50%	4 000 €
Etude de maîtrise d'œuvre pour les boxes à chevaux	68 509 €	50%	34 255 €
Etude de structure pour l'aérogare actuelle et diagnostics	39 578 €	50%	19 789 €
TOTAL HT	2 549 427 €		1 509 113 €

Toutes ces opérations étant terminées ou livrées à ce jour, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de conclure un avenant n°4 à la convention de partenariat conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge au titre de 2011 et d'autoriser le Président à le signer.

Subventions d'investissement versées à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge – convention 2012 – avenant n°1 -fin de convention

Considérant qu'il convient d'arrêter le montant définitif de la Convention de 2012 à un montant de 430 340 € prenant en compte les reliquats des opérations maintenant achevées et livrées, il est donc proposé de modifier la convention de partenariat correspondante.

Le tableau annexé à la convention précisant les actions subventionnées est ainsi modifié :

Investissements	Avenant 1 Convention 2012		
	dépense	Taux	subvention
Construction de nouveaux postes de filtrage, boxes à chevaux et locaux pour le personnel des pistes	505 176 €	75%	378 882 €
Voirie d'accès aux nouveaux locaux Vétérinaires	Opération regroupée avec la construction des nouveaux postes de filtrage		
Local pour la DGAC	25 610 €	75%	19 208 €
Remplacement du vide toilette	22 000 €	75%	16 500 €
Remplacement de l'équipement eau potable	21 000 €	75%	15 750 €
TOTAL	573 786 €		430 340 €

Toutes ces opérations étant terminées ou livrées à ce jour, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de conclure un avenant n°1 à la convention de partenariat conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge au titre de 2012, d'autoriser le Président à le signer, de prendre acte du bilan financier définitif de ladite convention et de sa bonne exécution par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge.

Virement de crédits pour dépenses imprévues

Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte des virements opérés à partir des chapitres 020 « dépenses imprévues en investissement » d'un montant de 6 347,76 € pour l'acquisition et l'installation de supports et cadres d'affichages et 022 « dépenses imprévues en fonctionnement » d'un montant de 5 000 € pour la réalisation d'affiches.

Questions diverses

Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL prend la parole et demande à Monsieur Christian FOUGERAY de présenter les axes de développement prévus pour 2015 à l'aéroport de Deauville – Normandie.

Le Président de la CCI annonce l'ouverture d'une nouvelle route vers les Canaries pour la fin de l'année 2014 mais qui perdurera en 2015. Il n'y a pas de visibilité concernant l'avenir de la compagnie Cityjet achetée par une société allemande et plus particulièrement le devenir de la liaison Deauville / London City. Cette route n'est pas une priorité pour le développement de cette société. Quant au site internet fusionnant les deux sites actuels, une société a été retenue et la livraison du site est prévue pour la fin du mois de septembre avec la collaboration du CRT de Normandie.

Monsieur MAYER-ROSSIGNOL reprend la parole et indique qu'il n'a pas reçu de réponse écrite à ses courriers du mois d'avril dernier adressés aux présidents de Caen La Mer et de la Codah relatifs à cette inutile concurrence entre les aéroports normands. Deauville présente toujours un fort potentiel et Le Havre – Octeville continue à perdre significativement des passagers chaque année.

Monsieur Philippe AUGIER rencontre régulièrement les élus de la Codah et ces derniers proposeraient de mettre en place une structure intermédiaire afin de déterminer les enjeux, les capacités et possibilités techniques de chaque aéroport. Cette proposition n'a pas de sens, il faut se rencontrer et parler ensemble de l'avenir aérien normand. Une première étape serait un rapprochement entre Le Havre et Deauville puis dans une deuxième étape, une approche avec Caen.

Monsieur Laurent BEAUVAIS préfère la création d'un comité de coordination mais avec une réflexion englobant les trois propriétaires et les exploitants. Il faut dialoguer à trois et dès le départ.

En conclusion, Monsieur MAYER-ROSSIGNOL constate que le trafic de Deauville – Normandie, représente 130 000 passagers en 2013 et celui du Havre 13 000 passagers pour la même période avec une aide financière annuelle de la Codah de 600 à 700 000 €. Il y a un moment où il faut savoir utiliser l'agent public de manière optimale. Le Président revient d'un voyage en Grande-Bretagne où il a rencontré des compagnies aériennes : la présence de trois aéroports sur un même territoire est un problème pour tout le monde, les propriétaires comme les compagnies aériennes. Il acte donc d'une première phase de concertation avec la CODAH puis une autre phase avec Caen la Mer.

Le Président lève la séance 15H00

Le Président



Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

